



11-2024

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 16 janvier, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Elisabeth LAFANECHERE, (pouvoir à Frédéric MILLET) , julien DELHEUR.

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : création d'un budget annexe

Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 1412-1 et L1412-2

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994-portant dispositions budgétaires relatives à la comptabilité des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 12 janvier 2024 autorisant la signature du marché de signature marché construction et réhabilitation de commerces et logements sur la commune de Saint Georges Haute Ville

Vu la nécessité d'individualiser les activités de ce projet au sein d'un budget annexe afin de faciliter la lisibilité budgétaire

Le maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à créer un budget annexe appelé Construction et réhabilitation de commerces et logements sur la commune de Saint Georges Haute Ville

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

D'autoriser le maire à créer ce budget annexe.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 26 /02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240213-delib7cm2-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 27 /02/2024